

DÉCLARATION DES INTÉRÊTS FINANCIERS DES DÉPUTÉS

Je soussigné(e),

Sven CLEMENT

sur mon honneur et en pleine connaissance du Règlement de la Chambre des Députés, y compris du Code de conduite des députés luxembourgeois en matière d'intérêts financiers et de conflits d'intérêts qui lui est annexé,

déclare par la présente :

Chapitre I. Activités du député avant son entrée en fonction

Conformément à l'article 4, paragraphe (2), du Code de conduite, mes activités professionnelles durant les trois années ayant précédé ma dernière entrée en fonction de député, ainsi que ma participation pendant cette même période aux comités ou conseils d'administration d'entreprises, d'organisations non gouvernementales, de sociétés civiles, d'associations ou de tout autre organisme ayant une existence juridique :

Activité(s) professionnelle(s) ou participation(s)	Catégories de revenus						
	0 mandat gratuit	I 1- 5.000€	II 5.001- 10.000€	III 10.001- 50.000€	IV 50.001- 100.000 €	V 100.001 - 200.000 €	VI > 200.000 €
1. CLEMENT & WEYER CONSULTING SARL	X						
2. Volley Club Belair ASBL	X						
3. FLVB	X						
4. PIRATEPARTEI	X						
5. TAXX SARL	X						
6. SALARY SA	X						
7. FACTURE.LU SARL	X						
8. Guiden a Scouten fir eng Welt ONGD	X						
9. AccountTech SARL				X			

Chapitre II. Activités du député depuis son entrée en fonction

A) conformément à l'article 4, paragraphe (3), point a), du Code de conduite, l'indemnité que je perçois pour l'exercice d'un autre mandat politique y compris les participations à des associations ou syndicats de communes :

~ néant ~

B) conformément à l'article 4, paragraphe (3), point b), du Code de conduite, l'activité régulière rémunérée que j'exerce parallèlement à l'exercice de mes fonctions, que ce soit en qualité de salarié ou de travailleur indépendant :

Activité(s)	Catégories de revenus						
	0 mandat gratuit	I 1- 5.000€	II 5.001- 10.000€	III 10.001- 50.000€	IV 50.001- 100.000 €	V 100.001 - 200.000 €	VI > 200.000 €
1. AccountTech SARL		X					

C) conformément à l'article 4, paragraphe (3), point c), du Code de conduite, je perçois :

- ☒ un congé politique en application de l'article 126 de la loi électorale modifiée du 18 février 2003
- ☐ un congé politique en application des articles 78 à 81 de la loi communale modifiée du 13 décembre 1988

D) conformément à l'article 4, paragraphe (3), point d), du Code de conduite, je perçois :

non applicable

E) conformément à l'article 4, paragraphe (3), point e), du Code de conduite, ma participation aux comités ou conseils d'administration d'entreprises, d'organisations non gouvernementales, d'associations, sociétés civiles ou de tout autre organisme ayant une existence juridique, ou toute autre activité extérieure à laquelle je me livre, que celle-ci soit rémunérée ou non :

Participation(s) ou activité(s)	Catégories de revenus						
	0 mandat gratuit	I 1- 5.000€	II 5.001- 10.000€	III 10.001- 50.000€	IV 50.001- 100.000 €	V 100.001 - 200.000 €	VI > 200.000 €
1. CLEMENT & WEYER CONSULTING SARL	X						
2. VOLLEY CLUB BELAIR ASBL	X						
3. FLVB	X						
4. PIRATEPARTEI	X						
5. SALARY SA	X						
6. FACTURE.LU SARL	X						
7. Guiden a Scouten fir eng Welt ONGD	X						
8. AccountTech SARL	X						
9. AEGOCEROS S.à r.l.	X						
10. NOVA LUX ORBITAL S.A.	X						

F) conformément à l'article 4, paragraphe (3), point f), du Code de conduite, mes activités extérieures occasionnelles (y compris les activités d'écriture, de conférence ou d'expertise) :

non applicable

G) conformément à l'article 4, paragraphe (3), point g), du Code de conduite, toute participation directe ou indirecte dans une société de capitaux ou de personnes, y compris les sociétés civiles, lorsque des répercussions sont possibles sur la politique publique, ou lorsque ces parts me confèrent une influence significative sur les affaires de l'organisme en question :

Participation(s) directe(s) ou indirecte(s) dans une société avec des répercussions possibles sur la politique publique	Catégories de revenus						
	0 mandat gratuit	I 1- 5.000€	II 5.001- 10.000€	III 10.001- 50.000€	IV 50.001- 100.000 €	V 100.001 - 200.000 €	VI > 200.000 €
Non applicable							

Participation(s) directe(s) ou indirecte(s) dans une société me conférant une influence significative	Catégories de revenus						
	0 mandat gratuit	I 1- 5.000€	II 5.001- 10.000€	III 10.001- 50.000€	IV 50.001- 100.000 €	V 100.001 - 200.000 €	VI > 200.000 €
1. Clement & Weyer Consulting SARL (50%)	X						
2. SALARY SA (AccountTech détient 78%)	X						
3. FACTURE.LU SARL (AccountTech détient 100%)	X						
4. AccountTech SARL (Clement & Weyer détient 30,3%)	X						
5. AEGOCEROS S.à r.l. (détenue à 100%)	X						
6. NOVA LUX ORBITAL S.A. (Aegoceros détient 100%)	X						

H) conformément à l'article 4, paragraphe (3), point h), du Code de conduite, mes soutiens financiers, en personnel ou en matériel, venant s'ajouter aux moyens fournis par le Parlement et qui me sont alloués dans le cadre de mes activités politiques par des tiers, avec indication de l'identité de ces derniers :

1. soutiens financiers : **non applicable**

2. soutiens en personnel : **non applicable**

3. soutiens en matériel : **non applicable**

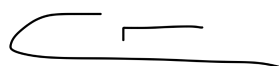
I) conformément à l'article 4, paragraphe (2), point i), du Code de conduite, toute information complémentaire que je souhaite fournir :

Le revenu tiré des différentes sociétés est indiqué une seule fois sous II. B) et couvre aussi bien le salaire que les indemnités pour représenter les sociétés au sein des conseils d'administrations des sociétés dont celles-là détiennent des participations.

Un organigramme des participations directes et indirectes figure en annexe à la présente déclaration.

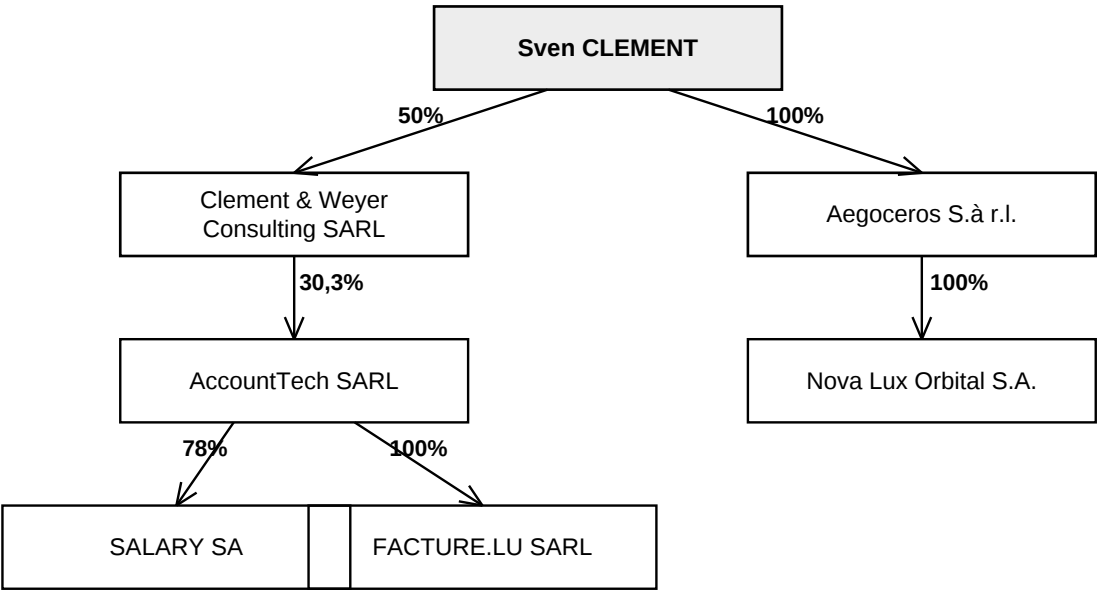
Date : 22 juillet 2026

Signature :



Annexe – Organigramme des participations

Participations directes et indirectes au 22 juillet 2026 (les pourcentages indiquent la part détenue par l'entité située en amont) :



Note : Le Volley Club Belair ASBL, la FLVB, la Piratepartei et Guiden a Scouten fir eng Welt ONGD figurent dans les tableaux ci-avant au titre de mandats et participations sans détention de capital conférant une influence significative ; ils ne sont dès lors pas repris dans l'organigramme.